



PROCÈS-VERBAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 JUIN 2024 À 9 H 00

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Badia ZRARI, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Gérard WEYN, M. Frédéric BESSET, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, Mme Sophie LEHNER, Mme Catherine DAILLY, Mme Isabelle ROSE MASSEIN, M. Fabrice MARTIN, M. Hervé ROBERTI.

M. Jean-François DARDENNE est arrivé à la décision n°24B058.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Marine FILIPIDIS, M. Jean-Michel LE QUILLIEC, M. Emmanuel PERRIN, M. Karim BOUKHACHBA, M. Alexandre OUIZILLE.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Jean-Michel ROBERT, M. Didier ROSIER, Mme Bérénice TALL.

Nombre de Conseillers en exercice :	21
Quorum :	11

Nombre de présents :	
De la décision 24B052 à la décision 24B057	12
De la décision 24B058 à la décision 24B064	13

Sommaire

24B052 - DEMANDE DE LA VILLE DE CRAMOISY AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS	2
24B053 - DEMANDE DE LA VILLE DE ROUSSELOY AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS	3
24B054 - DEMANDE DE LA VILLE DE SAINT LEU D'ESSERENT AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS	3
24B055 - DEMANDE DE LA VILLE DE MAYSEL AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS	3

24B056 - DEMANDE DE LA VILLE DE SAINT VAAST LES MELLO AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS.....	4
24B057 - DREAMAKERS - SUBVENTION 2024	4
24B058 - AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE - TABAC LE VINCI.....	4
24B059 - OPAH INTERCOMMUNALE - COMMISSION D'AGREMENT 2024-4 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS.....	5
24B060 - ORGANISATION DES TRANSPORTS EXTRASCOLAIRES ET PONCTUELS - ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES	6
24B061 - GARE CŒUR D'AGGLO - AMENAGEMENT DE VOIRIES STRUCTURANTES - DEMANDE DE SUBVENTION 2024 AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE	7
24B062 - STRATÉGIE TERRITORIALE SÉCURITÉ PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION A L'EFUS/FFSU POUR L'ANNÉE 2024	8
24B063 - SUBVENTION ATTRIBUÉE AU SAMU SOCIAL POUR L'AMÉNAGEMENT D'ESPACES ENFANTS AU SEIN DES PAVILLONS D'HEBERGEMENT D'URGENCE ..	9
24B064 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION FONDS AIR BOIS	9

M. VILLEMAIN :

Vous avez sur la table le calendrier des réunions de l'ACSO. Vous verrez que le 25 septembre le conseil sera exceptionnellement un mercredi. Certainement qu'il y a un problème le jeudi.

Mme LEJEUNE :

C'est l'inauguration du festival Mosaïque.

M. VILLEMAIN :

Bien. L'ordre du jour.

Le compte-rendu du précédent bureau, y a-t-il des observations ? Pas de problème sur le PV ? Non. Merci.

24B052 - DEMANDE DE LA VILLE DE CRAMOISY AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS

M. VILLEMAIN :

Vous sont présentés des demandes au titre du fonds de concours pour les communes de Cramoisy, Roussey, Saint Leu d'Esserent, Maysel, Saint Vaast les Mello. Je ne pense pas que cela pose problème, à moins que quelqu'un veuille une précision. Donc on vote séparément chaque décision.

Les votes sont identiques ? Pas d'opposition ? Je vous remercie.

Bureau communautaire du 19 juin 2024

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant total de 4 342.54€ à la commune de Cramoisy dans le cadre du fonds de concours pour financer le projet suivant :
 - Travaux de remise en état du mur de soutènement du périscolaire d'un montant de 4 342.54€ soit 19% du cout total estimé à 22 532.60€

24B053 - DEMANDE DE LA VILLE DE ROUSSELOY AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant total de 11 401€ à la commune de Rousseloy dans le cadre du fonds de concours pour financer les projets suivants :
 - Travaux de curage et de réfection de la route du chemin du Haut de Flandre d'un montant de 6 138.00€ soit 50% du cout total estimé à 12 276.00€
 - Travaux de réfection de la chaussée du chemin de l'église d'un montant de 4 085.00€ soit 50% du cout estimé à 8 170.00€
 - Travaux de réfection de la chaussée – route de Laigneville d'un montant de 1 178.00€ soit 50% du cout estimé à 2 356.00€

24B054 - DEMANDE DE LA VILLE DE SAINT LEU D'ESSERENT AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant total de 30 000€ à la commune de Saint Leu d'Esserent dans le cadre du fonds de concours pour financer le projet suivant :
 - Travaux de requalification de la RD12 - rue de l'Hardilière d'un montant de 30 000€ soit 12.34% du cout total estimé à 243 204.67€.

24B055 - DEMANDE DE LA VILLE DE MAYSEL AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant total de 30 000€ à la commune de Maysel dans le cadre du fonds de concours pour financer le projet suivant :
 - Travaux d'aménagement de voirie et de sécurité du chemin des carrières d'un montant de 30 000€ soit 30.74% du cout total estimé à 97 600€.

24B056 - DEMANDE DE LA VILLE DE SAINT VAAST LES MELLO AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant total de 9 425€ à la commune de Saint Vaast les Mello dans le cadre du fonds de concours pour financer le projet suivant :
 - démolition de deux bâtiments en préfabriqué de l'espace Chantraine d'un montant de 9 425€ soit 50% du cout total estimé à 18 850€.

24B057 - DREAMMAKERS - SUBVENTION 2024

M. BESSET :

J'aimais mieux le nom français précédent qui était « entreprendre pour apprendre » et qui était quand même explicite. C'est une association que l'on a déjà soutenue et qui vise à sensibiliser les jeunes sur le sujet de l'entrepreneuriat notamment dans le domaine scolaire. Ils font des camps d'innovation appelés « boot camps » et des parcours de formation. Ils ont fait un camp en 2023 avec un projet de création d'entreprise et les parcours de formation ont déjà été faits.

Pour 2024, il vous est proposé d'organiser un nouveau camp de l'innovation à l'automne, dont le coût est évalué à 1800 €.

L'association a été créée en 1999.

M.VILLEMAIN :

Des questions ? Des oppositions ?

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver le versement d'une subvention de 1 800 € à l'association Dreamakers au titre de l'année 2024 pour le développement de son activité sur le territoire et l'organisation d'un camp de l'innovation,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document en lien avec cette affaire.

24B058 - AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE - TABAC LE VINCI

M. BESSET :

LE VINCI est un bureau de tabac-presse qui a ouvert début 2024 à Creil. Son gérant exploitait auparavant le bureau de tabac-presse LE NARVAL également situé à Creil, qui a été totalement détruit lors des émeutes urbaines fin juin et début juillet 2023 ;

Bureau communautaire du 19 juin 2024

Suite à la fermeture du bureau de tabac-presse LE NARVAL, le gérant a investi un nouveau local.

Il engage des travaux d'aménagement conséquents, d'un montant global d'environ 52 000 €. Il remplit les critères d'éligibilité du dispositif de l'aide à l'immobilier d'entreprise, aide issue de la fusion de deux aides précédentes. Il a certes une activité installée hors centre-ville mais dans un quartier périphérique, il peut prétendre au dispositif d'aide à l'immobilier TPE/PME. Le dossier de demande est complet donc nous proposons de verser une subvention correspondant à 20% des travaux c'est-à-dire une aide de 10 359 €.

M. VILLEMAIN :

Je ne sais pas si certains s'en souviennent mais le centre commercial du Moulin a brûlé il y a 7 ou 8 ans. Après moults démarches d'Oise Habitat pour trouver une solution, un investisseur creillois a proposé de faire un véritable centre commercial avec quelques logements au-dessus, un cabinet médical et autres. Il a été inauguré il y a quinze jours environ. C'est une belle opération, l'architecte Simmoneaux a fait une œuvre architecturale exemplaire dans ce quartier. Oise Habitat et la ville de Creil ont cédé le terrain. L'investisseur a aussi racheté le dernier étage du parking silo d'Oise Habitat. C'est un ensemble qui va faire revivre le quartier puisque les gens n'avaient plus de centre commercial, juste une petite supérette. Le quartier reprend vie avec tabac, journaux, cabinet médical, cabinet d'infirmières, coiffeur, pharmacie bien sûr puisque l'investisseur, c'est un pharmacien. Une belle opération qui va redynamiser et remettre du lien social sur le quartier du Moulin.

Pas d'opposition ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver le versement d'une aide à l'immobilier au tabac-presse LE VINCI, à hauteur de 10 359,44 €,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce versement de subvention.

24B059 - OPAH INTERCOMMUNALE - COMMISSION D'AGREMENT 2024-4 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Mme ZRARI :

Il s'agit de vous proposer, suite à la commission OPAH, d'attribuer des subventions. Dans cette dernière commission, nous avons eu de beaux dossiers, de gros dossiers. Nous constatons une évolution des dossiers, des subventions vont être attribuées pour des dossiers où les travaux montent à 40 000 € ou 56 000 € ce que l'on ne voyait pas auparavant. Je voudrais aussi souligner le travail réalisé par l'ACSO et Soliha sur ce sujet.

Je voulais aussi aborder un cas particulier qui concerne une nogentaise si vous le permettez. Sa demande ne rentrait pas dans le cadre du règlement intérieur, il y a eu un souci avec la Région et l'ACSO. Le délai a été dépassé et la personne n'a pas pu bénéficier d'une subvention de plus de 2 500 € que devait verser la Région. Entre temps, les tarifs de ses travaux ont augmenté. Aujourd'hui, cette personne n'est pas bien même au niveau de sa santé car elle avait lancé ses travaux, elle a subi

Bureau communautaire du 19 juin 2024

l'augmentation des matériaux et la perte de sa subvention. Un courrier va être envoyé à la Région pour qu'elle revienne sur sa décision.

M. VILLEMAIN :

Pas d'opposition ?

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'allouer les subventions suivantes :
 - 2 250,00 € à M. KOCAK RECEP – 39 rue Eugène POTTIER à Montataire pour le remplacement de la porte d'entrée par une porte opaque pleine isolée – Remplacement du Velux et de deux fenêtres – Rénovation de la toiture avec isolation par l'extérieur – Remplacement de deux radiateurs vétustes – Remplacement de la chaudière gaz existante par une pompe à chaleur air/eau.
 - 3 250,00 € à M. REGIS PIERRE OLIVIER – 12 rue Victor Hugo à Creil pour le remplacement des fenêtres par des fenêtres double vitrage + volets – Remplacement de la porte d'entrée par une porte isolante – Isolation des rampants et des combles aménagés VMC Hydro B – Remplacement de la chaudière fioul par une PAC Hybride.
 - 1 500,00 € à MME BERDOUZ – 3 rue de la Liberté à Creil pour l'isolation des combles – Installation d'une VMC – Installation d'une chaudière gaz – Isolation des murs par l'extérieur.
 - 1 705,39 € à MME BARBLU – 2 rue Gambetta à Nogent sur Oise pour l'aménagement de sa salle de bain.
 - 435,30 € à MME CHAUVIER Christiane – 7 allée Danielle Casanova à Saint Leu d'Esserent pour l'aménagement de sa salle de bain.
 - 2 000,00 € à MME LITWAC Patricia – 2 rue de Gournay à Montataire pour l'aménagement de la salle de bain – Installation d'une plateforme élévatrice extérieure sur le côté du pavillon et passage bétonné pour rejoindre l'allée actuelle.
- De mettre en œuvre la caisse d'avance pour les demandeurs l'ayant sollicitée :
 - M. KOCAK RECEP pour un montant de 40 250,00 €
 - M. REGIS PIERRE OLIVIER pour un montant de 56 226,16 €
 - MME BERDOUZ pour un montant de 28 585,72 €
 - MME BARBLU Josiane pour un montant de 7 211,37 €
 - MME CHAUVIER Christiane pour un montant de 2 684,70 €
 - MME LITWAK Patricia pour un montant de 14 500,00 €

24B060 - ORGANISATION DES TRANSPORTS EXTRASCOLAIRES ET PONCTUELS - ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES

M. WEYN :

C'est le résultat de la commission d'appel d'offres. Le lot 1 est attribué mais les lots 2 et 3, vu les prix exorbitants, ne sont pas attribués.

Bureau communautaire du 19 juin 2024

M. VILLEMAIN :

Oui, et la commission d'appel d'offres de ce matin était du même avis que les maires qui ont été consultés au préalable. Les prix du lot 2 ont été multipliés par 2 et les prix du lot 3 ont été multipliés par 5. Ils se moquent de nous.

M. WEYN :

Il se fichent du monde.

Comme Badia, je voudrais remercier les services qui ont travaillé sur ce dossier.

M. VILLEMAIN :

Monsieur DUC nous a signalé, de manière insistante et à juste titre, la légèreté des dossiers techniques concernant l'entretien, la gestion des déchets, la maintenance des véhicules et autres. Il va falloir que l'on soit encore plus vigilant.

Par ailleurs, nous avons maintenant affaire à des groupes qui font appel à des sous-traitants.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De valider la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer le lot n°1 du marché « Organisation des transports extrascolaires et ponctuels » à CFTM en première position et à Transports Evrard en deuxième position ;
- De valider la décision de la Commission d'Appel d'Offres de déclarer le lot n°2 du marché « Organisation des transports extrascolaires et ponctuels » infructueux ;
- De valider la décision de la Commission d'Appel d'Offres de déclarer le lot n°3 du marché « Organisation des transports extrascolaires et ponctuels » infructueux.

24B061 - GARE CŒUR D'AGGLO - AMENAGEMENT DE VOIRIES STRUCTURANTES - DEMANDE DE SUBVENTION 2024 AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE

M. VILLEMAIN :

Il s'agit de demander une subvention de 50 000 €.

S'il n'y a pas d'opposition à demander de l'argent, merci.

Bureau communautaire du 19 juin 2024

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De solliciter auprès du Conseil départemental de l'Oise, une subvention d'un montant de 50 000€ HT (14,29% du montant total de 350 000 € HT) permettant l'engagement d'une étude de faisabilité des axes structurants desservant la gare.
- D'autoriser le Président ou son/sa représentant(e) à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.
- D'imputer les recettes correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget 2024.

24B062 - STRATÉGIE TERRITORIALE SÉCURITÉ PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION A L'EFUS/FFSU POUR L'ANNÉE 2024

M. BOSINO :

Il s'agit du renouvellement de l'adhésion au Forum Européen (EFUS), et au Forum Français de Sécurité Urbaine (FFSU) pour la sécurité urbaine. Nous étions adhérents dans le passé puis nous avons quitté le dispositif. Nous avons ensuite décidé de revenir et ici, nous renouvelons l'adhésion.

C'est un centre de ressources sur les questions de sécurité urbaine qui propose des colloques et des échanges au niveau européen. D'ailleurs, on a appris via le Forum Français qu'un certain nombre de pays européen engagés « à fond » dans la vidéosurveillance sont en train de faire marche arrière, puisqu'ils considèrent que les résultats ne sont pas à la hauteur des investissements réalisés.

Mais ici, ce qui nous intéresse, c'est avant tout les questions relatives à la prévention, la répression c'est la question de l'Etat, et là nous aurons de quoi faire dans tous les domaines.

Le montant de l'adhésion s'élève à 3 000 €. Ce n'est pas excessif et c'est important. D'ailleurs, il y a eu un colloque à Rennes auquel a participé Marianne Mugnier qui est en charge du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

M. VILLEMMAIN :

Bien, s'il n'y a pas d'opposition à cette adhésion ou ré-adhésion, je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De renouveler l'adhésion de l'ACSO à la fois au Forum européen (EFSU) et au Forum Français de Sécurité Urbaine (FFSU) pour l'année 2024,
- D'autoriser le président ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents à cette adhésion 2024,
- D'imputer la dépense correspondant à 3041 € au compte prévu à cet effet dans le budget de l'agglomération.

24B063 - SUBVENTION ATTRIBUÉE AU SAMU SOCIAL POUR L'AMÉNAGEMENT D'ESPACES ENFANTS AU SEIN DES PAVILLONS D'HEBERGEMENT D'URGENCE

Madame DAILLY :

Il s'agit dans ce rapport d'attribuer une subvention au SAMU SOCIAL à hauteur de 3 000 € pour aménager un petit coin dédié aux enfants dans les 2 pavillons dont l'ACSO dispose. Cela est important car les enfants, déjà traumatisés par ces situations, ont besoin d'avoir de quoi se détendre, jouer etc...

Nous vous demandons de valider le versement de cette subvention.

M. VILLEMAIN :

Merci.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'attribuer une subvention d'un montant de 3000 € au Samu Social de l'Oise afin qu'il puisse aménager un espace dédié aux enfants au sein chacun des deux pavillons d'hébergement d'urgence de l'ACSO destinés aux femmes victimes de violence afin de faciliter la reconstruction de leurs enfants.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.
- D'imputer la dépense correspondante aux comptes prévus à cet effet au budget 2024.

24B064 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION FONDS AIR BOIS

M. VILLEMAIN :

Cela concerne les changements de cheminée, de poêles et autres. Je ne pense qu'il y ait une opposition à l'attribution de ces subventions.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'allouer, au titre du fonds air bois, les subventions suivantes :

Bénéficiaire	Opération	Montant	Subvention
Monsieur LOMBART	Installation d'un poêle à granulés Flamme verte 7 étoiles en remplacement d'un foyer ouvert	7 174,40 €	1 500 €
Monsieur EL MAAZOUZI	Installation d'un poêle à bois Flamme verte 7 étoiles en remplacement d'un foyer ouvert	4 600 €	1 500 €